

VILLE DE MAULE



VILLE DE MAULE

---

## **RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

### **ANNEE 2019**

En application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Locales

---

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2019**

## S O M M A I R E

<b><u>I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE</u></b> .....	3
<b>I.1 Contexte économique global</b> .....	3
<b>I.2 La loi de finances pour 2019 et ses répercussions sur les collectivités locales</b> .....	4
<b><u>II. ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE</u></b> .....	8
<b>II.1 Le fonctionnement</b> .....	8
<b>II.2 L'investissement</b> .....	10
<b>II. 3 Rétrospective 2016 – 2018 – évolution et résultats</b> .....	11
<b><u>III. ORIENTATIONS DU BUDGET 2019</u></b> .....	17
<b>III.1 Un désengagement de l'Etat toujours aussi pesant pour la commune et la Communauté de communes</b> .....	17
<b>III.2 Conséquences en fonctionnement</b> .....	18
<b>III.3 En investissement</b> .....	19
<b>III.4 Orientations communales 2019</b> .....	20
<b>ANNEXE 1 : Dispositions programmatrices</b> .....	21
<b>ANNEXE 2 : Orientation budgétaires 2019 de la CC Gally-Mauldre</b> .....	24

## **I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE**

Sources :

- INSEE, note de conjoncture décembre 2018, vue d'ensemble
- Caisse d'épargne, Débat d'Orientations Budgétaires 2019
- Rencontres Finance Active 2018
- AMF – la Banque Postale collectivités territoriales : Indice des prix des dépenses communales, novembre 2018
- Réunion présentation Loi des Finances 2019 – UMY à Versailles – 12 février 2019

### **I.1 Contexte économique global**

- **La croissance**

Le taux de croissance régresse légèrement en France : +1,5% en 2018 (+1,9% en 2017).

Pour 2019, l'acquis de croissance est de 1,0% (mi 2019).

Dans la zone euro, la croissance est estimée à +1,1% en 2019 contre +1,9% en 2018 (1,8% en Allemagne pour 2018 et 2019).

- **L'inflation**

L'INSEE estime l'inflation 2018 en France à 1,8% (résultats provisoires de janvier 2019).

La prévision d'inflation pour 2019 est d'environ 1,4% en France selon la loi de finances 2019.

L'indice des prix des dépenses communales ou « panier du Maire » évolue plus vite que l'inflation des ménages : entre juin 2017 et juin 2018, le panier du Maire a augmenté de 1,43%. Son augmentation est quasi similaire à l'inflation des ménages en intégrant les frais financiers (1,16% si l'on inclut les charges financières, car les taux d'intérêt très bas font baisser l'indicateur). Sur la même période, l'inflation des ménages hors tabac progresse de 1,18%.

- **L'emploi**

La prévision du taux de chômage pour 2019 est stable selon l'INSEE (9,0% attendu contre 9,1% en 2018).

A la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre 2018, le taux de chômage dans les Yvelines se situe à 6,8% contre 8,7% au plan national (source INSEE).

- **La consommation des ménages**

La consommation des ménages augmente d'environ 0,8% en 2018, avec une prévision d'au moins 1,4% en 2019 pour l'INSEE.

- **L'investissement des entreprises**

L'investissement des entreprises affiche une croissance en hausse d'environ 3,8% en 2018, contre 4,4% environ en 2017.

Cette croissance est estimée par l'INSEE à +2,2% en 2019.

- **Le budget de l'Etat**

Le déficit public exprimé par rapport au PIB national s'est fortement creusé à partir de 2009 (7,5%) pour revenir à 3,6% en 2013, et se stabiliser aux alentours de 3,5% jusqu'en 2016.

En 2017, le déficit public a « reculé » à 2,6% du PIB, tout comme en 2018.

La loi de finances prévoit un déficit de 2,8% du PIB en 2019, soit sous la barre des 3% imposés par l'Union Européenne.

La dette publique augmente toujours : elle atteignait en 2017 98,5% du PIB et en 2018 98,7%. Selon les prévisions de la loi de finances, la dette publique devrait se stabiliser en ratio à 98,6% du PIB en 2019.

## **I.2 La loi de finances pour 2019 et ses répercussions sur les collectivités locales**

### **a/ Estimation prudente à la baisse de la dotation forfaitaire (composante principale de la DGF) en 2019**

Après un gel des principales dotations de l'Etat de 2011 à 2013, celles-ci ont diminué plus fortement de 2014 à 2017. En 2018, la DGF baisse encore de 4,3%.

Rappelons que ces dotations ne sont pas un cadeau fait par l'Etat, mais la juste contrepartie aux transferts de compétences opérés de l'Etat vers les collectivités locales depuis les premières décentralisations.

Leur diminution est en fait un transfert de fiscalité (impôts et taxes) de l'Etat vers les communes : l'Etat entend faire ainsi contribuer les collectivités locales au redressement des comptes publics, or ces dernières ne sont pas responsables des déficits publics, puisqu'elles doivent voter leurs budgets en équilibre.

Quant à la dette des collectivités locales, elle ne représente que 9% du PIB alors qu'elles sont les premiers investisseurs publics français (près de 70%).

Leur contribution dépasse donc très largement leur part dans la dette de l'ensemble des administrations.

A noter qu'en 2019, la dotation globale de fonctionnement est annoncée stable par rapport à 2018 sur le plan national. En revanche, la dotation fera toujours l'objet d'un écrêtement. En effet, la dotation fonctionne en enveloppe fermée mais la répartition entre ses différentes composantes peut varier selon l'évolution de la population et du potentiel fiscal des communes. C'est un jeu de vase communicant entre les composantes mais aussi les communes.

C'est pourquoi, il a été pris en compte prudemment une nouvelle baisse de 5% en 2019 puis une stabilité en 2020 et 2021.

Le Gouvernement souhaite toujours contractualiser avec les 322 collectivités les plus importantes (régions, départements, villes de plus de 50 000 habitants, EPCI de plus de 150 000 habitants), sur un objectif d'augmentation plafonnée des dépenses de fonctionnement (1,2% maxi en 2019 comme en 2018). A ce jour, 71% des collectivités concernées par ce dispositif ont signé le contrat avec un objectif moyen de 1,25%.

**Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement de 2014 à 2021 :**

	2014	2015	2016	2017	2018	Estimation 2019	Estimation 2020	Estimation 2021
<b>DGF Maule</b>	733 449	585 854	451 669	375 225	359 361	341 393	341 393	341 393
<i>soit</i>		-20%	-23%	-17%	-4%	-5%	0%	0%
<b>Perte supplémentaire annuelle</b>		-148 K€	-134 K€	-76 K€	-16 K€	-18 K€	0 K€	0 K€
<b>Perte supplémentaire cumulée depuis 2014</b>		-148 K€	-282 K€	-358 K€	-374 K€	-392 K€	-392 K€	-392 K€

**b/ La perte progressive du FDPTP, Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle**

Le FDPTP est versé par chaque Département, sur la base de règles d'attribution définies par l'Etat, aux **communes dites « défavorisées »** de ce département, ce qui est le cas pour Maule éligible depuis plusieurs années à ce fonds.

Le Département des Yvelines est contraint d'appliquer les règles d'attribution de l'Etat, qui conduisent à **une chute brutale de ce fonds** de 33% en 2018 après une baisse équivalente en 2016 et 2017. Pour 2019, nous prévoyons une perte supplémentaire de 15% (-16 K€) selon les informations obtenues auprès du Département des Yvelines.

**Evolution du FDPTP depuis 2014**

	2014	2015	2016	2017	2018	Prévision 2019
<b>FDPTP</b>	352 210	349 079	232 719	155 146	104 568	88 883
<i>soit</i>		-0,9%	-33%	-33%	-33%	-15%
<b>Perte supplémentaire annuelle</b>		-3 K€	-116 K€	-78 K€	-51 K€	-16 K€
<b>Perte supplémentaire cumulée depuis 2014</b>		-3 K€	-119 K€	-197 K€	-248 K€	-264 K€

**c/ La revalorisation des bases d'imposition**

La loi de finances pour 2019 prévoit une revalorisation de 2,2% des bases (1,2% en 2018), servant de calcul aux impôts fonciers et à la taxe d'habitation, calculée en fonction du dernier taux d'inflation constaté (évolution de l'indice des prix à la consommation entre novembre n-1 et novembre n-2).

**d/ La suppression progressive de la taxe d'habitation**

La loi de finances pour 2018 prévoit une disparition sur 3 ans de la taxe d'habitation pour environ 80% des ménages.

L'Etat s'est engagé à compenser ce dégrèvement aux collectivités concernées, dans la limite des politiques de taux et d'abattement en vigueur pour les impositions 2017. Les variations de taux postérieures resteront à la charge des contribuables.

Le dynamisme des bases continuera de bénéficier aux collectivités (hausse de base liée à la loi de finances, et aux constructions nouvelles sur la collectivité).

Il était question de faire disparaître totalement cet impôt y compris pour les 20% des ménages toujours contributeurs.

Suite à la crise des gilets jaunes et dans le cadre du grand débat national, le gouvernement réfléchit actuellement au maintien ou à la suppression de cet impôt pour les 20 % des foyers fiscaux les plus aisés.

**Pour la commune de Maule, 57% des administrés ont été concernés par la baisse de 30% de leur taxe d'habitation en 2018. La baisse en 2019 sera de 65% pour ces maulois puis de 100% en 2020.**

**e/ Pour Gally-Mauldre, hausse plus légère du FPIC, Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal en 2019**

Le FPIC, mécanisme de péréquation dite horizontale, prélève les communes dites « riches » au profit de communes ayant moins de moyens, sans contrôle de l'utilisation des fonds.

Ainsi Maule est considérée comme « riche », et est prélevée au titre du FPIC, alors même que l'Etat lui verse une dotation de solidarité rurale, et que le Conseil général la considère comme commune défavorisée pour le versement du FDPTP.

En 2015, la décision a été prise par toutes les communes de Gally Mauldre de transférer le FPIC des communes à la CC, ceci afin d'améliorer l'intégration fiscale de notre intercommunalité, ce qui permet de bonifier sa dotation d'intercommunalité d'environ 50 K€ annuels à partir de 2016. Depuis, cette décision a été reconduite chaque année, et sera vraisemblablement renouvelée cette année.

Ainsi, le FPIC est aujourd'hui une lourde charge dans le budget de la CCGM :

CCGM	2014	2015	2016	2017	2018	Estimation 2019	Estimation 2020	Estimation 2021
<b>FPIC global</b>	<b>944 K€</b>	<b>1 289 K€</b>	<b>1 933 K€</b>	<b>2 161 K€</b>	<b>2 121 K€</b>	<b>2 163 K€</b>	<b>2 163 K€</b>	<b>2 163 K€</b>
<i>Evolution</i>		+36%	+50%	+11,8%	-2%	+2%	0%	0%
<i>Prélèvement supplémentaire annuel</i>		+345 K€	+644 K€	+228 K€	-40 K€	+42 K€	0 K€	0 K€
<i>Prélèvement supplémentaire cumulé</i>		+345 K€	+989 K€	+1 217 K€	+1 177 K€	+1 219 K€	+1 219 K€	+1 219 K€

Le projet de loi des finances 2019 prévoit le relèvement du plafond du FPIC de 13,5% à 14% des recettes fiscales agrégées. Aussi, ce prélèvement a été estimé à +2% en 2019 par rapport à 2018.

**II. ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE**

NB : les chiffres ci-dessous sont donnés sous réserve des résultats officiels de 2018 à valider conjointement avec la Trésorerie de Maule, et qui devront être approuvés par le vote officiel du compte administratif.

**II.1 LE FONCTIONNEMENT**

Ci-dessous les chiffres comptables bruts avant tout retraitement économique nécessaire à l'analyse comparative de l'évolution entre 2016 et 2018.

	Réalisé 2016	Réalisé 2017	BP 2018	PROVISOIRE Réalisé 2018	% 2018/2017
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>					
Chapitre 011 charges à caractère général	1 437 497	1 384 504	1 480 087	1 365 600	-1,4%
Chapitre 012 charges de personnel	2 736 844	2 811 738	2 865 085	2 729 262	-2,9%
Chapitre 014 atténuation de produits (FNGIR / FPIC)	370 856	370 856	370 856	370 856	
Chapitre 65 autres charges de gestion courante	937 282	890 425	861 076	852 557	-4,3%
<b>Sous total dépenses de gestion</b>	<b>5 482 479</b>	<b>5 457 523</b>	<b>5 577 104</b>	<b>5 318 275</b>	<b>-2,5%</b>
Chapitre 66 charges financières	115 893	99 081	80 300	78 847	-20,4%
Chapitre 67 charges exceptionnelles	1 573	1 167	48 962	47 396	
<b>Sous total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>5 599 945</b>	<b>5 557 771</b>	<b>5 706 366</b>	<b>5 444 518</b>	<b>-2,0%</b>
Chapitre 042 Opérations d'ordre	266 465	1 054 320	402 665	402 664	
Chapitre 022 dépenses imprévues	0	0	16 179	0	
Chapitre 023 virement à la section d'investissement	0	0	682 553	0	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 866 410</b>	<b>6 612 091</b>	<b>6 807 763</b>	<b>5 847 182</b>	
<b>RECETTES</b>					
Chapitre 013 atténuation de charges	87 272	90 745	39 910	95 833	
Chapitre 70 produit des services	709 669	726 177	668 600	670 107	-7,7%
Chapitre 73 Impôts	3 802 338	3 929 926	4 035 484	4 044 906	2,9%
Chapitre 73 Droits de mutation et taxe sur électricité	639 992	736 668	601 891	768 087	4,3%
Chapitre 74 dotations participations	1 238 795	1 125 321	980 517	1 011 844	-10,0%
Chapitre 75 autres produits de gestion courante	64 726	60 143	60 250	51 097	
<b>Sous total recettes courantes de fonctionnement</b>	<b>6 542 792</b>	<b>6 668 980</b>	<b>6 386 652</b>	<b>6 641 874</b>	<b>-0,4%</b>
Chapitre 76 produits financiers	6	6	5	6	
Chapitre 77 produits exceptionnels	103 744	792 106	176 467	188 979	
<b>Sous total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>6 646 542</b>	<b>7 461 092</b>	<b>6 563 124</b>	<b>6 830 859</b>	
Chapitre 042 Opérations d'ordre	27 511	66 055	47 737	47 736	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 674 053</b>	<b>7 527 147</b>	<b>6 610 861</b>	<b>6 878 595</b>	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>807 643</b>	<b>915 056</b>	<b>-196 902</b>	<b>1 031 413</b>	
Chapitre 002 résultat reporté de l'année N-1	200 000	202 863	196 902	196 902	
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>1 007 643</b>	<b>1 117 919</b>	<b>0</b>	<b>1 228 315</b>	<b>+9,8%</b>

**Sous réserve des résultats définitifs de 2018, à confirmer lors de l'adoption du compte administratif, le résultat de fonctionnement de 2018 augmente de 9,8% par rapport à celui de 2017, et de 21,8% par rapport à celui de 2016.**

L'effort pour contenir la dépense se poursuit : en 2017, les dépenses réelles de fonctionnement avaient baissé de 0,8% ; en 2018, elles diminuent encore de 2,0% !

Les recettes courantes de fonctionnement (hors recettes exceptionnelles et opérations d'ordre) baissent de 0,4%.

- **Recettes**

- Les taux d'imposition ont été revalorisés de 0,9% en 2018 ; il avait été expliqué lors de l'adoption du budget que nous limitons le recours à l'impôt en poursuivant les économies de fonctionnement.

**A noter également une année exceptionnelle des recettes de droits de mutations, d'un montant de 410 K€ en 2018 tout comme en 2017 (368 K€) contre 286 K€ en 2016 et 216 K€ seulement en 2015.**

- Les produits des services (chapitre 70) affichent une diminution, suite à l'arrêt des TAP à la rentrée scolaire 2018
- La dotation forfaitaire diminue toujours mais moins fortement que les années précédentes : -16 K€ en 2018 (-4%), après avoir baissé de -76 K€ en 2017 (-17%) et de -134 K€ (-23%) en 2016.

En 4 ans, la dotation forfaitaire a diminué de 374 K€, ce qui correspondrait à une hausse de plus de 9% du taux des impôts locaux.

La dotation forfaitaire 2019 est annoncée stable par rapport à 2018 mais sur le plan national.

- Le FDPTP a énormément chuté, du fait de restrictions et de nouveaux modes de calcul imposés par l'Etat aux Départements. De 349 K€ en 2015, il ne représente que 105 K€ en 2018 (- 244 K€) ce qui correspondrait à une hausse de 6% du taux des impôts locaux.

- **Dépenses**

- Les charges à caractère général : il convient d'être prudent, les derniers rattachements sur 2018 n'étant pas effectués à la date du présent rapport ; d'après nos estimations, elles baisseraient de 1,4% par rapport au réalisé 2017. Cette diminution proviendrait des dépenses énergétiques (conditions climatiques, ..) et d'économies sur les contrats de maintenance (notamment la vidéoprotection).

La comparaison détaillée des comptes budgétaires aura lieu en mars prochain lors de l'adoption du compte administratif 2018.

- Les frais de personnel diminuent de 2,9%. Cette baisse s'explique par des mises à la retraite anticipées d'agents en longue maladie et remplacés (-1%), des agents en congés maladie ou partis non remplacés ou pas immédiatement (-1,2%), ainsi que la suppression des TAP (impact sur 4 mois : -0.7%).
- Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante », qui regroupe principalement les subventions de fonctionnement versées, les participations au SDIS (pompiers) et aux Syndicats intercommunaux, diminue de 4,3%, principalement en raison d'une baisse de la subvention au CCAS (310 K€ demandés en 2018 contre 338 K€ en 2017), et le transfert de la subvention à G&M Emploi à la CC.
- Les intérêts de dette baissent significativement de 20%, ce qui traduit la poursuite du désendettement de la commune amorcé depuis 4 ans
- Le chapitre 014 « atténuation de produits », concerne le prélèvement FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources). Rappelons que le FNGIR est figé à 370 000 € chaque année.

- **Conclusion sur le fonctionnement :**

**Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent encore significativement (-2%) en 2018 essentiellement en raison d'une baisse des charges courantes (principalement énergie), d'économies sur la masse salariale (départs en retraite, congés maladie, suppression des TAP) et de la baisse des intérêts de la dette. Ceci traduit l'effort réel fait par la commune en matière de maîtrise de dépenses et de recherche d'économies.**

## **II.2 L'INVESTISSEMENT**

Le programme d'équipement (principalement travaux, mais aussi mobilier, matériel, études) **inscrit au budget primitif 2018 s'élevait à 4 927 K€** dont 4 054 K€ de dépenses nouvelles et 873 K€ de restes à réaliser de 2017 vers 2018 (commandes de 2017 payées en 2018).

Les réalisations de **ce programme d'équipement s'élèvent à 4 644 K€** dont 3 910 K€ de paiements et 734 K€ de restes à réaliser qui seront payés en 2019 (principalement pour Coty).

**Le taux de réalisation s'élève à 94% (92% en 2017).**

Les principales réalisations de l'année 2018 sont (en euros TTC) :

- Poursuite de la rénovation du groupe scolaire **René Coty** : 1 919 293 € (subventionné par la Région, l'Etat et le Département, le tout plafonné à 70%)
- L'acquisition **d'un terrain aménagé d'un hangar et d'une maison rue d'Agnou** : 594 831 € avec revente d'un lot correspondant au terrain nu en fin d'année pour 145 000 € et revente d'un terrain bâti en 2019 pour au moins 300 000 €
- Rénovation en gazon naturel et rénovation de l'éclairage du terrain de Foot : 200 454 €
- Installation de panneaux photovoltaïques sur le groupe scolaire Coty : 109 388 € avec revente de l'électricité produite estimée à 9 000 € par an
- Extension du système de vidéoprotection : 106 080 €
- Réfection éclairage public : 148 919 €
- Réfection rue St Charles et Victoria May : 94 015 €
- Réfection trottoirs avenue Jean Jaurès : 48 335 €
- Réfection rue du Bois : 46 269 €
- Achat d'un tracteur Kioti pour les services techniques : 36 300 €
- Fin de l'enfouissement des réseaux et réfection de la route de Jumeauville : 62 251 €
- Réfection chemin de Bazemont : 31 214 €
- Réfection route de Jumeauville : 29 008 €
- Réfection rue d'Agnou : 23 663 €
- Four cuisine Coty : 19 115 €
- Mobilier de classe pour l'école primaire Coty : 17 986 €
- Aspirateur de voirie : 14 902 €
- Achat d'un véhicule Jumpy d'occasion : 12 000 €
- Tablettes numériques pour l'école primaire Charcot : 9 228 €
- Logiciel application smartphone en cours de déploiement pour mise en ligne : 8 700 €

## II. 3 RETROSPECTIVE 2016 – 2018 : EVOLUTION ET RESULTATS

Le tableau ci-après reprend les principaux éléments des comptes administratifs 2016 et 2017, ainsi que les résultats provisoires de 2018.

Conformément à la méthodologie de l'analyse financière, seuls les mouvements réels, donnant lieu à encaissement ou décaissement, sont repris. Les opérations d'ordre ou internes (amortissements, opérations patrimoniales), ne sont pas intégrées.

- **Les niveaux d'épargne**

La différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement permet de dégager le niveau d'épargne brute de la commune.

Cette notion est essentielle car elle permet, d'une part d'apprécier notre maîtrise du fonctionnement, d'autre part de déterminer la part des investissements qui sera autofinancée.

Plus l'autofinancement est élevé, moins la commune s'endettera pour financer ses travaux.

Trois niveaux d'épargne sont généralement analysés : l'épargne de gestion, l'épargne brute, l'épargne disponible (ou autofinancement).

Montants en milliers d'euros, tirés des comptes administratifs 2016 et 2017, et des résultats provisoires de 2018.

	2016	2017	2018 (provisoire)
1/ Dépenses de gestion	5 482	5 458	5 318
2/ Recettes courantes	6 543	6 669	6 642
<b>3/ Epargne de gestion (2-1)</b>	<b>1 061</b>	<b>1211</b>	<b>1 324</b>
4/ Frais financiers	116	99	79
<b>5/ Epargne brute (3-4)</b>	<b>945</b>	<b>1 112</b>	<b>1 245</b>
6/ Remboursement dette long terme	437	371	317
7/ Remboursement emprunt FCTVA	450	260	460
8/ Charges exceptionnelles	2	1	47
9/ Produits exceptionnels	104	792	189
<b>10/ Epargne disponible long terme (5-6-8+9)</b>	<b>610</b>	<b>1 532</b> (740 sans les produits exceptionnels de cession foncière)	<b>1 070</b> (925 sans les produits exceptionnels de cession foncière)
<i>Pour info : épargne disponible avec emprunt FCTVA (5-6-7-8+9)</i>	160	1 272	610

Après avoir augmenté de 14% en 2017, l'épargne de gestion augmente de 9% en 2018. Ceci est dû aux efforts de tous, mais également à une rentrée exceptionnelle de droits de mutation (+ 42 K€ par rapport à 2017).

**L'épargne de gestion se maintient largement au-dessus de 1M€, base de notre prospective réalisée chaque année.**

- **Les investissements**

Montants en milliers d'euros, tirés des comptes administratifs, et des résultats provisoires de 2018 (dépenses d'équipement, hors remboursement de la dette).

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (provisoire)	
							Paiements	Restes à réaliser
<b>Dépenses réelles d'équipement</b>	1826 K€	3352 K€	1516 K€	1970 K€	<b>1574 K€</b>	<b>2230 K€</b>	<b>3910 K€</b>	<b>734 K€</b>
<b>Soit par habitant</b>	302 €/hbt	557 €/hbt	252 €/hbt	331 €/hbt	<b>266 €/hbt</b>	<b>372 €/hbt</b>	<b>652 €/hbt</b>	<b>122 €/hbt</b>
Moyenne nationale 2016	297€/hbt							
Moyenne Yvelines 2016	411 €/hbt							

Moyenne nationale 2017 : les comptes des communes, site de l'Etat [collectivites-locales.gouv.fr](http://collectivites-locales.gouv.fr)

Moyenne Yvelines 2017 : Département des Yvelines – Ingéniery – Données financières et fiscales 2017 des communes et EPCI à fiscalité propre des Yvelines

Population comptabilisée : 6 046 habitants jusqu'en 2012, 6 016 en 2013, 6 007 en 2014, 5 958 en 2015, 5 920 en 2016, 5 999 en 2017 et 2018.

Le détail des principales réalisations de 2018 a déjà été donné plus haut.

• Evolution de l'endettement communal depuis 2003

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Dette souscrite au 31/12</b>	4 457 645	4 506 990	4 158 122	4 147 320	3 963 371	3 657 996	3 344 921	3 336 551
<i>Restes à réaliser (R A R)</i>							810 000	1 140 000

<b>Dette par habitant</b>	741	749	691	689	659	608	552	551
<b>Dette par habitant incluant les R A R</b>							686	739

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Dette souscrite au 31/12</b>	3 768 809	4 181 816	5 040 115	4 327 176	3 834 089	3 436 132	3 525 016
<i>Restes à réaliser (RAR)</i>	600 000	197 000	0	416 000	450 000	260 000	0
<b>Dette par habitant</b>	623	695	838	719	644	580	588
<b>Dette par habitant incluant les R A R</b>	723	728	838	788	720	624	588

	Réalisé 2018	Réalisé 2018 Long terme
<b>Dette souscrite au 31/12</b>	3 475 020	3 010 020
<i>Restes à réaliser (RAR)</i>	350 000	350 000
<b>Dette par habitant</b>	580	502
<b>Dette par habitant incluant les R A R</b>	638	560

L'endettement long terme fin 2018 se situe à 502 €/par habitant (l'endettement comptable, court et long terme confondu, est quant à lui à 580 €/parhabitant), hors restes à réaliser.

**Il s'agit du niveau d'endettement long terme le plus bas depuis 2010.**

- **Structure et gestion de la dette**

Le budget primitif voté en mars 2018 prévoyait un programme d'emprunt global de 727 000 €, dont 262 000 € d'emprunt long terme et 465 000 € d'emprunt FCTVA court terme remboursable en un an.

Les deux emprunts ont été réalisés et il a fallu inscrire en décision modificative un emprunt relais de 350 000 € afin d'équilibrer le budget suite au décalage de la cession de la maison rue d'Agnou ainsi que du terrain pour la construction de la maison médicale en 2019. Ce dernier emprunt sera remboursé dès les cessions foncières effectuées.

Parallèlement, Maule a remboursé en 2018, 776 996 €, dont l'emprunt FCTVA de 2017 pour 460 000 €.

Ainsi, l'endettement communal au 31 décembre 2018 peut se résumer de la manière suivante :

*Montants en milliers d'euros, tirés des comptes administratifs 2016 et 2017 et des résultats provisoires de 2018.*

	2016	2017	2018	
			Dette réelle Au 31/12	Restes à réaliser (reports sur 2019)
Endettement comptable au 31/12	3 436 132	3 525 016	3 475 020	350 000
<b>Endettement long terme au 31/12</b>	<b>3 436 132</b>	<b>3 065 016</b>	<b>3 010 020</b>	<b>0</b>
<i>Dette comptable / hbt</i>	<i>580 €</i>	<i>588 €</i>	<i>579€</i>	<i>58 €</i>
<b>Dont dette long terme</b>	<b>580 €</b>	<b>511 €</b>	<b>502€</b>	<b>0 €</b>
<i>Dont Remboursement de TVA sur 1 an</i>	<i>0 €</i>	<i>77 €</i>	<i>78 €</i>	<i>0 €</i>
<i>Moyenne nationale de la strate (métropole)</i>	<i>842</i>	<i>833</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>
<i>Moyenne Yvelines strate 5 000 / 7 500 hbts</i>	<i>625</i>	<i>702</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>

*Sources des moyennes :*

- Nationale 2016 et 2017 : compte individuel des communes, site « [colloc.bercy.gouv.fr](http://colloc.bercy.gouv.fr) »
- Moyenne Yvelines 2016 et 2017 : Département des Yvelines – Ingéniery – Données financières et fiscales 2017 des communes et EPCI à fiscalité propre des Yvelines – strate de population de 5 000 à 7 500 habitants

**L'endettement communal long terme au 31 décembre 2018 s'élève à 3 010 020 €, soit une diminution de 2% en 1 an et de 12% en 2 ans.**

- **Capacité de désendettement**

La capacité de désendettement est le rapport constaté entre l'endettement au 31/12 et le niveau d'épargne brute de la commune (recettes courantes – dépenses de gestion et intérêts de dette).

Ce ratio indique combien il faudrait consacrer d'années d'épargne pour se désendetter totalement, si toute l'épargne était consacrée à cela.

La capacité de désendettement s'exprime en nombre d'années : plus le nombre est faible, meilleure est la situation.

	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018 (provisoire)</b>
<b>Endettement long terme au 31/12</b>	<b>3 436 132</b>	<b>3 065 016</b>	<b>3 010 020</b>
Endettement incluant les emprunts FCTVA d'un an	3 436 132	3 525 016	3 475 020
<b>Epargne brute</b>	<b>944 420</b>	<b>1 112 376</b>	<b>1 245 752</b>
<b>Capacité de désendettement long terme</b>	<b>3,6 ans</b>	<b>2,8 ans</b>	<b>2,4 ans</b>

La capacité de désendettement communale s'est améliorée en 2017 et davantage en 2018, sous l'effet conjugué de notre désendettement et d'une amélioration de l'épargne de fonctionnement.

Nous demeurons dans des valeurs très vertueuses, la zone médian étant située à 8 ans pour une commune, et la zone orange à 11 ans.

#### **Conclusion sur l'endettement :**

##### **Au titre de 2018 :**

**L'endettement global s'élève à 3 475 020 €, auquel il faut rajouter un emprunt relais de 350 000 € inscrit en restes à réaliser sur 2019. Il est très inférieur à la moyenne nationale de la strate et même des Yvelines.**

**L'endettement long terme s'élève à 3 010 020 €. L'endettement long terme a diminué de 2% en un an et de 12% en deux ans.**

**La commune continue de se désendetter et atteint un niveau de capacité de désendettement à long terme extrêmement bas de 2,4 ans. Ce qui est très bon.**

- **La fiscalité : un potentiel fiscal yvelinois de 44% supérieur à celui de Maule**

Le potentiel fiscal est un indicateur de richesse fiscale. Il peut se définir comme les recettes qu'obtiendrait la commune si on multipliait ses bases d'imposition par le taux moyen national de la strate (5.000 à 10.000 habitants).

	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Potentiel fiscal ville de Maule	911 €/hbt	956 €/hbt	969 €/hbt
Moyenne nationale de la strate	889€/hbt	905 €/hbt	910 €/hbt
Moyenne Yvelines de la strate	1 306 €/hbt	1 327 €/hbt	1 397 €/hbt

*Sources :*

- *départementale : Département des Yvelines – Ingéniery – Données financières et fiscales 2015, 2016 et 2017 des communes et EPCI à fiscalité propre des Yvelines (moyenne pour les communes des Yvelines comprises entre 5000 et 7000 habitants)*
- *Maule et moyenne nationale : fiche DGF*

La ville de Maule assume sa « ruralité résidentielle » (par opposition aux villes urbaines « industrielles » ou « hyper commerciales »), ce qui induit nécessairement une faiblesse de ses bases d'imposition au niveau de la fiscalité professionnelle (entreprises).

**Conclusion pour 2018 :**

**Maule a poursuivi une gestion vertueuse malgré le poids toujours présent du désengagement de l'Etat :**

- **Dépenses réelles de fonctionnement maîtrisées et même en baisse de 2% par rapport à 2017**
- **Épargne de fonctionnement en hausse de 9%**
- **Taux de réalisation des investissements de 94%**
- **Un programme d'investissement de 652 €/habitant**
- **Poursuite du désendettement long terme (-2% sur 1 an, -12% sur 2 ans)**
- **Hausse des taux de fiscalité de 0,9% seulement, couvrant seulement 1/3 des pertes dues à l'Etat (dotations, FDPTP)**

### III. ORIENTATIONS DU BUDGET 2019

#### III.1 Un désengagement de l'Etat toujours pesant pour la commune et la Communauté de communes

- La DGF

Selon la loi des finances actuelles, Maule devrait être confrontée à une légère baisse de sa DGF en 2019 puis à une stabilité en 2020 et 2021 :

	2015	2016	2017	2018	Estimation 2019	Estimation 2020	Estimation 2021
<b>Dotation forfaitaire</b>	585 854	451 669	375 225	359 361	341 393	341 393	341 393
<i>Evolution</i>	-20%	-23%	-17%	-4%	-5%	0%	0%
<i>Perte supplémentaire annuelle</i>		-134 185	-76 444	-15 864	-17 968	0	0
<i>Perte cumulée</i>		-134 185	-210 629	-226 493	-244 461	-244 461	-244 461

- Le FDPTP

Maule sera vraisemblablement, par ailleurs, confrontée pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive à une diminution du FDPTP, le Département des Yvelines ne pouvant faire autrement que répercuter le nouveau mode d'attribution décidé par l'Etat :

	2015	2016	2017	2018	Prévision 2019
<b>FDPTP</b>	349 079	232 719	155 146	104 568	89 250
<i>Evolution</i>		-33%	-34%	-33%	-15%
<i>Perte supplémentaire annuelle</i>		-116 360	-77 573	-50 578	-15 318
<i>Perte cumulée</i>		-116 360	-193 933	-244 511	-259 829

En 2019, le Conseil Départemental a estimé que la baisse de cette recette serait de l'ordre de 15%. L'effort qui sera demandé en 2019 à Maule et à la CC Gally Mauldre sera une nouvelle fois énorme compte tenu des prélèvements des années antérieures, qui n'ont été que partiellement compensés par la fiscalité.

- **Le FPIC**

Le FPIC, initié en 2011 et mis en place en 2012, est fortement monté en puissance et constitue une charge très lourde pour notre ensemble intercommunal (CC Gally Mauldre et communes membres).

En 2015, la CC et ses communes ont décidé à l'unanimité de transférer le FPIC à l'intercommunalité, ceci pour bonifier la dotation d'intercommunalité de la CC, par une amélioration de son CIF (coefficient d'intégration fiscale).

La commune de Maule a baissé ses taux d'imposition de 3% pour compenser une partie de la fiscalité nouvelle qui a dû être créée au niveau de la CC pour financer ce FPIC imposé par l'Etat.

Ce transfert du FPIC a fait gagner en 3 ans, 135 à 140 K€ de dotation d'intercommunalité supplémentaire à la CC chaque année et pour la première fois en 2016 au titre de 2015. Cette décision est donc judicieuse.

Cette décision sera en toute logique reconduite en 2019. La hausse du FPIC est donc un problème crucial pour la CCGM, donc pour les contribuables de ses communes membres :

	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Estimation 2019</b>	<b>Estimation 2020</b>	<b>Estimati on 2021</b>
<b>FPIC global</b>	<b>1 289 324</b>	<b>1 933 202</b>	<b>2 160 615</b>	<b>2 121 086</b>	<b>2 163 508</b>	<b>2 163 508</b>	<b>2 163 508</b>
<i>Evolution</i>		+50%	+12%	-2%	+2%	0%	0%
<i>Dépense supplémentaire annuelle</i>		643 878	227 413	-39 529	42 422	0	0
<i>Dépense cumulée supplémentaire</i>		643 878	871 291	831 762	874 184	874 184	874 184

### III.2 Conséquences en fonctionnement

En 2018, nous avons réussi à freiner au maximum les dépenses de fonctionnement, celles-ci étant en baisse par rapport à 2017.

Il sera donc plus difficile encore de faire des économies significatives sans remise en cause de prestations, d'autant que certains postes de fonctionnement augmentent par les seules décisions de l'Etat ou d'autres facteurs totalement indépendants de notre volonté.

Concernant la masse salariale, l'Etat a repris les travaux du protocole PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) gelé en 2018, ce qui devrait avoir un impact sur les charges de personnel. Par ailleurs, la suppression des TAP en septembre 2018 devrait être source de quelques économies puisque le nombre d'heures à effectuer par nos animateurs sera en diminution sur une année pleine. De plus, les mises en retraite anticipées d'agents rémunérés

mais remplacés (doublons) et les congés parentaux d'agents en année pleine sur 2019 impacteront à la baisse la masse salariale globale.

Nous avons déjà utilisé nos excédents antérieurs pour équilibrer le budget : ainsi en 2018, la hausse des impôts locaux représentait à peine le tiers du besoin de financement à même d'équilibrer le BP 2018. Les excellents résultats de 2018 nous permettent de reconstituer une réserve.

Ainsi, d'après nos premières estimations, le projet de budget 2019 devrait permettre de dégager un autofinancement très significatif, autofinancement qui sera consacré à la réduction de notre endettement et à la constitution d'une provision en vue de la très forte contribution de la commune (plus de 80%) aux lourds travaux des rues St Vincent et d'Agnou planifiés en 2020.

### **III.3 En investissement**

**Bien sûr, l'investissement principal demeure la rénovation du groupe scolaire Coty démarrée en juin 2017 et qui s'achèvera cette année.**

#### **Engagements pluriannuels :**

Une autorisation de programme a été votée en 2017 concernant la rénovation du groupe scolaire Coty, celle-ci s'étalant de 2017 à 2019. Elle sera mise à jour en Conseil municipal en 2019.

La tranche 2019 à inscrire au budget s'élèvera à environ 504 K€ TTC (hors restes à réaliser de 2018 vers 2019).

Le second programme par ordre financier sera l'enfouissement des réseaux rue St Vincent et rue d'Agnou pour un montant de 540 K€ TTC. Ces travaux, subventionnés par le SEY, précéderont les travaux de rénovation de la voirie programmés en 2020 après l'achèvement de la résidence « Harlay de Sancy » et la modification du sens de circulation de cette voie.

A noter également, le remplacement de la chaudière à la maternelle et à la primaire Charcot : 210 K€ TTC subventionné à 30% par le CDY.

Sous réserve des arbitrages toujours en cours, le programme total de travaux 2019 devrait se situer entre 2,5 et 3 M€ TTC (hors restes à réaliser et hors prise en compte des subventions accordées).

Outre la revente de la maison rue d'Agnou pour au moins 300 K€, la commune vendra en 2019 au conseil départemental le terrain d'assiette de notre future maison médicale, pour un prix de 450 K€.

Le montant des subventions permettant de financer ces travaux est estimé aux alentours de 700 K€.

### III.4 Orientations budgétaires communales 2019

- **En fonctionnement :**

- Faire face aux désengagements persistants de l'Etat (dotation : -18 K€ ; FDPTP : -15 K€)
- Contenir les dépenses de fonctionnement comme les années précédentes
- Préserver une épargne de fonctionnement suffisante (épargne de gestion supérieure à 1 000 K€).
- Malgré ces contraintes, volonté de ne pas augmenter les taux de fiscalité communaux.

- **En investissement**

- Finaliser la rénovation du groupe scolaire Coty subventionnée à 70%
- Finaliser au plus vite la délégation de maîtrise d'ouvrage afin de lancer la maîtrise d'œuvre et les travaux de la maison médicale (financement de l'opération par le Département via des appels de fonds).
- Maintenir le patrimoine en bon état
- Maintenir un endettement raisonnable
- Constituer l'autofinancement nécessaire pour faire face en 2020 aux travaux de rénovation de la rue St Vincent et de la rue d'Agnou (pour mémoire au moins 1 M€ de travaux très peu subventionnés).

L'année 2019 sera fidèle à notre volonté de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement au service d'une politique d'équipements très soutenue pour le bien-être des maulois tout en conservant un niveau d'endettement très raisonnable.

**ANNEXE 1 : Dispositions programmatrices**

**Objectifs relatifs à l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement**

En K€

<b>DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Réalisé 2017</b>	<b>Estimation 2018</b>		<b>Prévision 2019</b>	<b>Objectif 2020</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 385	1 366		1 496	1 521
012 CHARGES DE PERSONNEL	2 812	2 729		2 725	2 793
014 ATTENUATION DE PRODUITS	371	371		371	371
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	890	853		864	878
66 CHARGES FINANCIERES	102	79		72	63
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1	47		1	1
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>5 561</b>	<b>5 445</b>		<b>5 529</b>	<b>5 627</b>

Soit une diminution globale des dépenses de fonctionnement de :

- -2% en 2018
- +1,5% en 2019

Objectifs relatifs à l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette

En K€

<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Réalisé 2017</b>	<b>Estimation 2018</b>		<b>Prévision 2019</b>	<b>Objectif 2020</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 385	1 366		1 496	1 521
012 CHARGES DE PERSONNEL	2 812	2 729		2 725	2 793
014 ATTENUATION DE PRODUITS	371	371		371	371
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	890	853		864	878
66 CHARGES FINANCIERES	102	79		72	63
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1	47		1	1
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>5 561</b>	<b>5 445</b>		<b>5 529</b>	<b>5 627</b>

<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Réalisé 2017</b>	<b>Estimation 2018</b>		<b>Prévision 2019</b>	<b>Objectif 2020</b>
013 ATTENUATION DE CHARGES	91	96		19	40
70 PRODUITS DES SERVICES	726	670		701	711
73 IMPOTS ET TAXES	4 665	4 813		4 789	4 830
74 DOTATIONS	1 125	1 012		955	963
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	60	51		57	60
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS hors cession foncière compte 775	16	44		5	5
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>6 683</b>	<b>6 686</b>		<b>6 526</b>	<b>6 609</b>

<b>EPARGNE DE FONCTIONNEMENT (recettes – dépenses)</b>	<b>REALISE 2017</b>	<b>Estimation 2018</b>		<b>Prévision 2019</b>	<b>Objectif 2020</b>
	<b>1 122</b>	<b>1 241</b>		<b>997</b>	<b>982</b>

	<b>Réalisé</b>	<b>Estimation</b>		<b>Prévision</b>	<b>Objectif</b>
--	----------------	-------------------	--	------------------	-----------------

	<b>2017</b>	<b>2018</b>		<b>2019</b>	<b>2020</b>
Remboursement de capital d'emprunt (hors refinancement de dette)	601	777		1 152	969
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 230</b>	<b>3 910</b>		<b>2 895</b>	<b>2 805</b>
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT</b>	<b>768</b>	<b>1 843</b>		<b>1 241</b>	<b>836</b>
<b>RECETTE DE CESSION FONCIERE (compte 775)</b>	<b>776</b>	<b>145</b>		<b>750</b>	<b>0</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT AVANT EMPRUNT</b>	<b>165</b>	<b>1 458</b>		<b>1 059</b>	<b>956</b>
EMPRUNT CONTRACTE (hors refinancement de dette)	720	727		1000	1 000
<i>Dont emprunt FCTVA</i>	<i>720</i>	<i>465</i>		<i>1000</i>	<i>400</i>
<b>FONDS DE ROULEMENT DE FIN D'ANNEE</b>	<b>913</b>	<b>182</b>		<b>123</b>	<b>167</b>
<b>DETTE AU 31 DECEMBRE</b>	<b>3 525</b>	<b>3 475</b>		<b>3 323</b>	<b>3 354</b>

*La présentation sera suivie d'une projection analysant les évolutions graphiques et chiffrées 2016– 2018 et les orientations 2019.*

## **ANNEXE 2 : Orientations budgétaires 2019 de la CC Gally Mauldre, elle-même confrontée à une baisse de sa DGF et à la hausse du FPIC (pour information)**

La CC Gally Mauldre est également confrontée à des difficultés, avec une baisse de sa DGF, la hausse du FPIC.

Néanmoins, les résultats de la CCGM sur 2018 permettront de ne pas avoir recours à la fiscalité sur 2019.

En investissement, il est prévu l'acquisition d'un terrain à Davron, afin de le revendre à des entreprises en lien avec l'agriculture.

Le portage financier de cette acquisition se fera par emprunt, qui sera remboursé dès la revente des lots.

Sous réserve de la présentation du DOB de la CC prévue le 20 février, les lignes directrices principales pour cette année 2019 seront :

- **Aménagement / Environnement**

- PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial – obligation)
- Circulations douces Mareil – Maule et Chavenay-Feucherolles (restes à réaliser 2018)
- Poursuite de l'étude pour la sortie du SIEED
- Etude suivi SCOT et rénovation énergétique des bâtiments

- **Communication**

- Refonte du site internet

- **Accueils de loisirs**

- Retour à la semaine scolaire de 4 jours dans la plupart des communes depuis septembre 2018)
  - ➔ Impact budgétaire en année pleine à prendre en compte (journée continue le mercredi)
- Travaux divers dans les centres de loisirs
- Etude à faire en vue d'une éventuelle extension/rénovation du centre de loisirs de Maule

- **Transports**

- Participation à l'aménagement des abords de la gare de St Nom la Bretèche (route des muses)
- Poursuite de l'étude sur l'amélioration de Flexigo à l'ouest du territoire

- **NTIC**

- Très Haut Débit sur le territoire = poursuite du déploiement de la fibre

- **Développement économique**

- Achat du terrain SAFER situé à Davron dans le but de le revendre à des entreprises en lien avec l'agriculture
- Poursuite des rendez-vous économiques
- Poursuite des études et de la réflexion autour de la zone de la gare SNCF de Maule

### **EVOLUTION DES COMPETENCES :**

- **GEMAPI :**  
Les négociations avec les EPCI concernés (VGP et la SQY notamment) se poursuivent, pour imposer notre vision de la gouvernance sur le bassin versant de la Mauldre. Pour rappel, il est obligatoire de coordonner sur cette échelle les actions en matière de prévention des inondations (compétence « PI ») par un EPAGE compétent pour l'ensemble du bassin versant. En revanche, la partie « GEMA » pourrait être déléguée à Hydraulis. Et un EPTB Seine Aval serait créé pour coordonner l'ensemble

Parallèlement, des travaux de nettoyage des cours d'eau vont être menés au 1<sup>er</sup> trimestre sous la responsabilité du pôle urbanisme/environnement et sous maîtrise d'œuvre du COBAHMA.

Comme nous l'avons fait en 2018, nous avons la possibilité d'appeler en 2019 un produit de recettes issu de la taxe GEMAPI à voter avant le 15 avril 2019.

- Voirie d'intérêt communautaire : à mettre en œuvre
- Pétiscolaire : réflexion à reprendre vers un éventuel transfert de la compétence, envisagé un temps puis reporté
- Eau et assainissement : proposition de délibérer avant la date limite de juillet 2019 pour reporter l'exercice direct de cette compétence à 2026
- SDIS (Service Départemental d'Intervention et de Secours) : transfert des contributions des communes pour faire du coefficient d'intégration fiscale (gain sur dotation d'intercommunalité d'environ 20 K€)